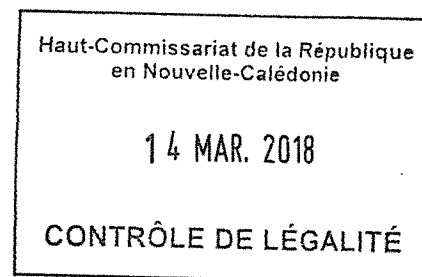


P 186

NOTE EXPLICATIVE
DE SYNTHESE



OBJET : Subventions relatives aux sorties scolaires pour l'année 2018

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 tableau récapitulatif du montant des aides

La répartition des compétences durant une journée de classe est définie comme suit :

- Pour toutes les opérations et besoins se déroulant sur le temps scolaire, la gestion est assurée par les services de la Ville ;
- Pour celles relatives au temps périscolaire, la Caisse des Ecoles en est responsable.

Ce partage des activités laisse toutefois encore place à des incohérences. En l'espèce, la Caisse des Ecoles gère les modalités correspondant au transport des élèves pour des sorties qui sont effectuées sur le temps scolaire.

Afin de se conformer aux recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes et favoriser le recentrage des missions de la Caisse des Ecoles sur le domaine périscolaire, il convient de transférer cette gestion d'activité à la Ville via le Service de la Vie Educative.

Il est donc proposé d'allouer pour l'année 2018, une subvention aux 51 écoles à hauteur de 6.000 F/CFP par classe recensée dans chaque établissement, conformément aux données de la carte scolaire. Le tableau en pièce jointe dresse le montant global des crédits qui seront consacrés aux sorties scolaires.

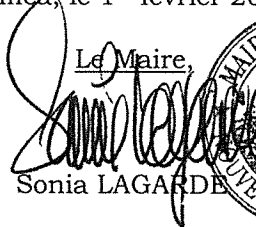
L'aide apportée aux écoles vient compléter le dispositif d'aides provinciales déclinées dans le «Passport Découvertes» et permet ainsi aux élèves de se rendre dans des structures et/ou de participer à des activités spécifiques.

Les écoles sont libres de se rendre dans les lieux ou de participer aux activités correspondant aux projets pédagogiques définis par les équipes enseignantes. Les directeurs devront justifier de l'utilisation de la subvention (type de sortie effectuée, contenu, niveau de classe concerné...) en fin d'exercice. Les crédits seront versés sur les comptes des écoles.

Le montant des subventions sera révisé annuellement compte tenu des évolutions liées à la carte scolaire et des consommations des crédits.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 1^{er} février 2018

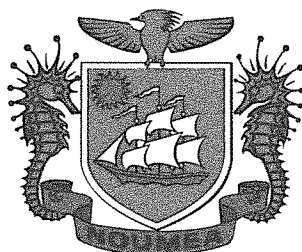
Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme Sonia LAGARDE	M. Kalisito MUSUMUSU
	M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Karine DESTOURS
	Mme Kareen CORNAILLE	M. Christophe CHEVILLON
	M. Marc MANSEL	Mme Christine BELLET
	Mme Chantal BOUYE	M. Henri OUILLEMON
	M. Daniel LEROUX	Mme Laurène CASSAGNE
	Mme Diane BUI-DUYET	M. Christophe DELESSERT
	Mme Françoise SUVE	Mme Jinezi Annie QAEZE
DATE DE CONVOCATION	M. Dominique SIMONET	Mme Charlène SOERIP
06.03.2018	Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Marc DESCHAMPS
	M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
	Mme Patricia VAN RYSWYCK	M. André WAMO
	M. Nicolas VIGNOLES	Mme Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme Marie-Noëlle LOPEZ	Mme Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE	M. Tristan DERYCKE	M. Jean-Claude BRIAULT
06.03.2018	Mme Martine LAGNEAU	Mme Félicia BALLANGER
	Mme Tuilogona O'CONNOR	M. Jonas TAOFIFENUA
	M. Pierre FAIRBANK	M. Charles ERIC
	Mme Valérie LAROQUE	Mme Dominique KORFANTY
	M. Mathieu OUANEMA	M. Angélo PITO
	M. Alexandre MACHFUL	Mme Dina REY
	Mme Janine BAJON	Mme Mireille LEVY
	M. Christophe OBLED	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Sabine KAGY	Mme Isabelle LAFLEUR
		Mme Germaine NEWEDOU	M. Philippe BLAISE
		M. Patrick SENS	M. Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 45	M. Gaël YANNO	Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Nombre de votants	: 51		
(6 procurations)			

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/186

fixant le montant des subventions relatives aux sorties scolaires pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 MARS 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/03 du 1^{er} février 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de l'Administration Générale entendue en séance du 8 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

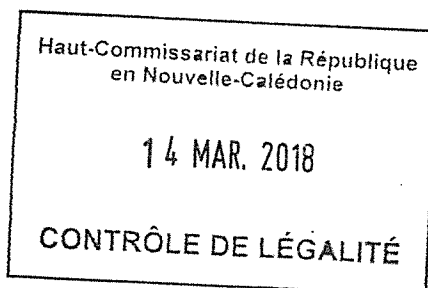
Conformément aux indications de la carte scolaire 2018, le montant des subventions allouées aux écoles est précisé en pièce jointe pour un montant global s'élevant à 2.514.000 F/CFP.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



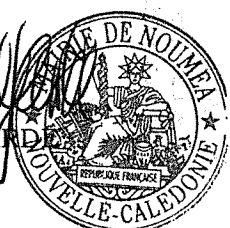
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **14 MARS 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont TPS)	-	1
D.V.C.E.S (S.V.E.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

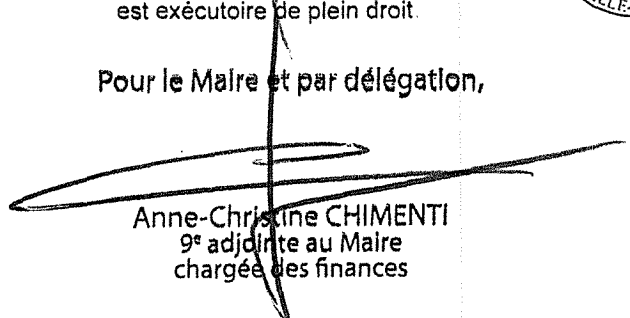
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 MARS 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ou publié le **14 MARS 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Montant des subventions pour les sorties scolaires - année 2018

	Ecoles	Nbre classes	Montant de la subvention (6.000 F/CFP par classe)
1	AMIOT Michel	11	66 000
2	ARSAPIN Marguerite	7	42 000
3	BICHON Charles	10	60 000
4	BOLETTI Christine	7	42 000
5	BROQUET Mathilde	11	66 000
6	BURCK Robert	9	54 000
7	CACOT Michel	6	36 000
8	CHAMPMOREAU Guy	9	54 000
9	CHARBONNEAUX Antoinette	12	72 000
10	COSNIER Amélie	6	36 000
11	COURTOT Marie	11	66 000
12	DESBROSSE Edmond	11	66 000
13	DEVAMBEZ Mauricette	7	42 000
14	DUPONT Yvonne	10	60 000
15	FONROBERT Maurice	9	54 000
16	FRANC Eloi	10	60 000
17	FRANGIPANIER	6	36 000
18	GERVOLINO Henriette	9	54 000
19	GRISCELLI François	8	48 000
20	HAVET Marie	13	78 000
21	HIBISCUS	3	18 000
22	IRIS	6	36 000
23	LAIGLE Serge	14	84 000
24	LEFRANCOIS Marguerite	6	36 000
25	LERICHE Fernande	9	54 000
26	LODS Gustave	8	48 000
27	LOMONT Adrienne	10	60 000
28	LYS	4	24 000
29	MERMOUD Jean	12	72 000
30	MOUCHET Gustave	9	54 000
31	NOELL Isidore	6	36 000
32	CEILLETS	6	36 000
33	ORCHIDEES	8	48 000
34	PANNE Emily	5	30 000
35	PENSEES	8	48 000
36	PERRAUD Albert	10	60 000
37	PERVENCHES	8	48 000
38	PETUNIAS	4	24 000
39	RISBEC Ernest	11	66 000
40	ROSES	6	36 000
41	RUSSIER Suzanne	9	54 000
42	SURLEAU Frédéric	10	60 000
43	TALON Daniel	9	54 000
44	TROUILLOT Jacques	9	54 000
45	VERGES Louise	5	30 000
	Groupes scolaires		
46	BOYER Paul	10	60 000
47	CARLIER Marguerite	6	36 000
48	KOCH Candide	10	60 000
49	CAPUCINES	6	36 000
50	TEYSSANDIER DE LAUBAREDE Céline	6	36 000
51	PETIT POU CET	4	24 000

TOTAL

419

2 514 000